

Accorderie

S'accorder pour faire autrement

La Galaure

Rapport d'activité



L'Accorderie de la Galaure
5-7 rue de l'église
26330 Châteauneuf de Galaure
galaure@accorderie.fr
06.68.38.29.61

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 1 |
| I) Un territoire, des Accordeurs | 2 |
| II) Les échanges de services en chiffres | 1 |
| III) Vie de l'Accorderie | 2 |
| a) Un nouveau local | 2 |
| b) Une profusion d'activités collectives | 3 |
| c) Participation à la vie associative | 4 |
| d) Collectif mobilité | 7 |
| e) Soirées thématiques et causeries | 8 |
| f) Projet PASI | 9 |
| g) Partenariats | 9 |
| h) Formation | 10 |
| IV) Les instances | 11 |
| a) Assemblée générale | 11 |
| b) Conseil d'administration | 11 |
| c) Conseil des Accordeurs | 11 |
| d) Commissions | 12 |
| e) Premiers pas vers la gouvernance partagée | 12 |
| V) Finances | 15 |
| VI) Contribution au Réseau des Accorderies de France | 15 |
| VII) Perspectives | 16 |

Introduction

Cap sur la gouvernance partagée : un engagement en faveur d'une société solidaire et inclusive

Héritière de l'association « La Cooperie » créée en 2017 par un groupe d'habitants, l'Accorderie de la Galaure, constituée en 2022, a pour vocation d'être un lieu collectif de convivialité, d'entraide et de solidarité ouvert à tous. Dans cet esprit, elle anime un réseau d'échanges de services sur le territoire. Son local se situe dans le village de Châteauneuf de Galaure, au cœur de la vallée de la Galaure. L'Accorderie mène son action dans la proximité avec les habitants et en partenariat avec les acteurs locaux.

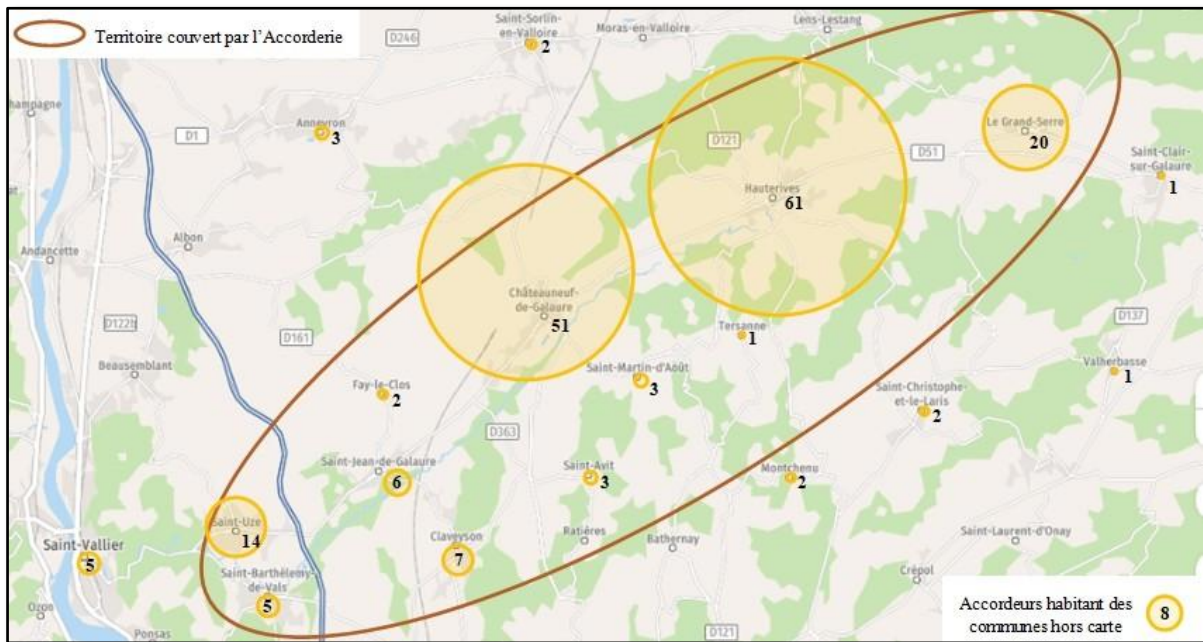
Pendant l'année 2025, l'Accorderie a vu ses possibilités d'action renforcées par la mise à disposition d'un nouveau local. Bien situé et spacieux, celui-ci offre des conditions idéales pour déployer les différentes activités : échanges de services, ateliers et rencontres, repas partagés. Grâce à une salle de réunion pouvant accueillir un public nombreux, des soirées thématiques ouvertes à tous les habitants ont été lancées. L'Accorderie a aussi poursuivi son action à la rencontre des personnes âgées isolées.

Il reste de sérieux défis : développer la mobilisation des Accordeurs pour assurer le fonctionnement quotidien de l'Accorderie, trouver les financements requis en ces temps de restrictions budgétaires généralisées.

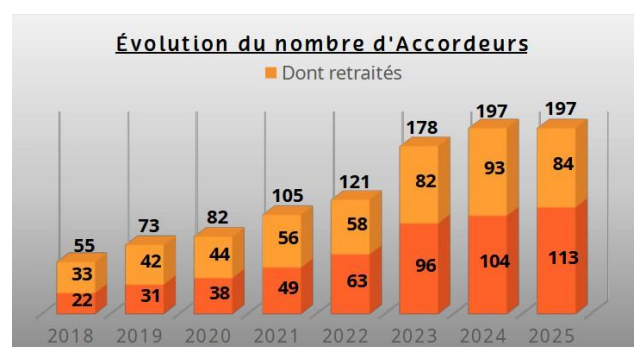
Afin de répondre à ces défis, le moment est venu de lancer un projet mûri depuis longtemps : mettre en place une gouvernance partagée. Cette nouvelle façon de gérer l'Accorderie privilégie des modalités de décision basées sur la coopération, la participation active de tous et une distribution équilibrée des responsabilités.

Plus que jamais, l'Accorderie se veut un moyen d'action collective pour retisser des liens durables entre les habitants et contribuer à répondre aux enjeux que constituent l'isolement, la précarité, les difficultés de mobilité et la pauvreté dans un territoire rural.

1) Un territoire, des Accordeurs

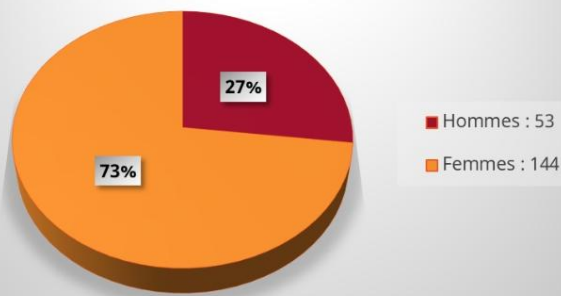


Un travail important a été amorcé cette année pour mettre à jour la liste des Accordeurs et leur donner les moyens de s'impliquer et participer pleinement à la vie de l'Accorderie. Cette actualisation se poursuivra en 2026 auprès des membres inactifs (ceux qui n'ont réalisé aucun échange de service depuis au moins un an), afin que le nombre d'inscrits corresponde réellement au nombre de personnes actives.

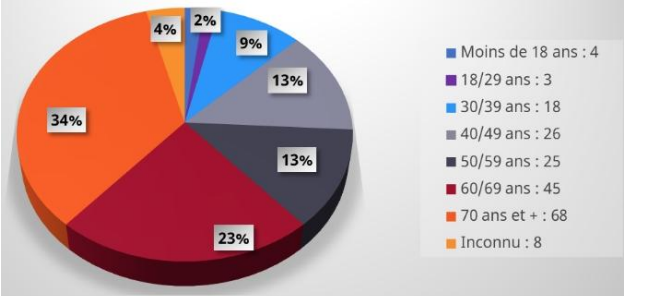


À la fin de l'année 2025, l'Accorderie compte 197 Accordeurs. Dans le cours de l'année, une vingtaine de nouveaux Accordeurs se sont inscrits, quelques-uns ont déménagé ou sont décédés. Cela confirme la tendance observée en 2024 : il y a toujours de nouveaux membres, mais l'évolution est de moins en moins exponentielle au fur et à mesure du temps, ce qui est logique et renforce notre intention d'aller au plus près des habitants les plus éloignés.

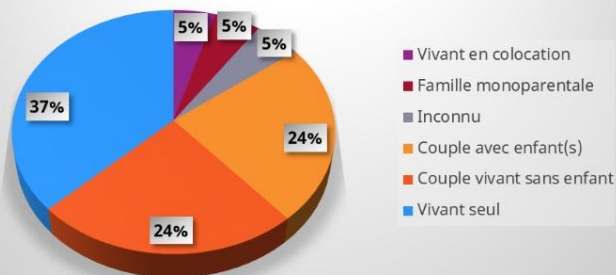
NOMBRE D'ACCORDEURS PAR SEXE EN 2025



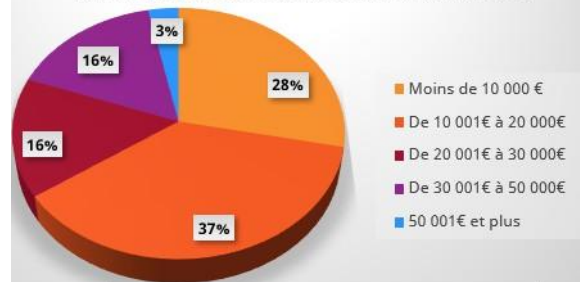
RÉPARTITION DES ACCORDEURS PAR ÂGE EN 2025



RÉPARTITION DES ACCORDEURS EN FONCTION DE LEUR SITUATION FAMILIALE EN 2025



RÉPARTITION DES ACCORDEURS PAR REVENUS EN 2025



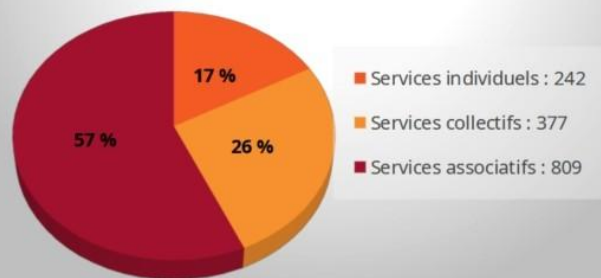
73 Accordeurs n'ont pas souhaité répondre à cette question, ce graphique est établi à partir des 124 réponses reçues.

II) Les échanges de services en chiffres

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SERVICES

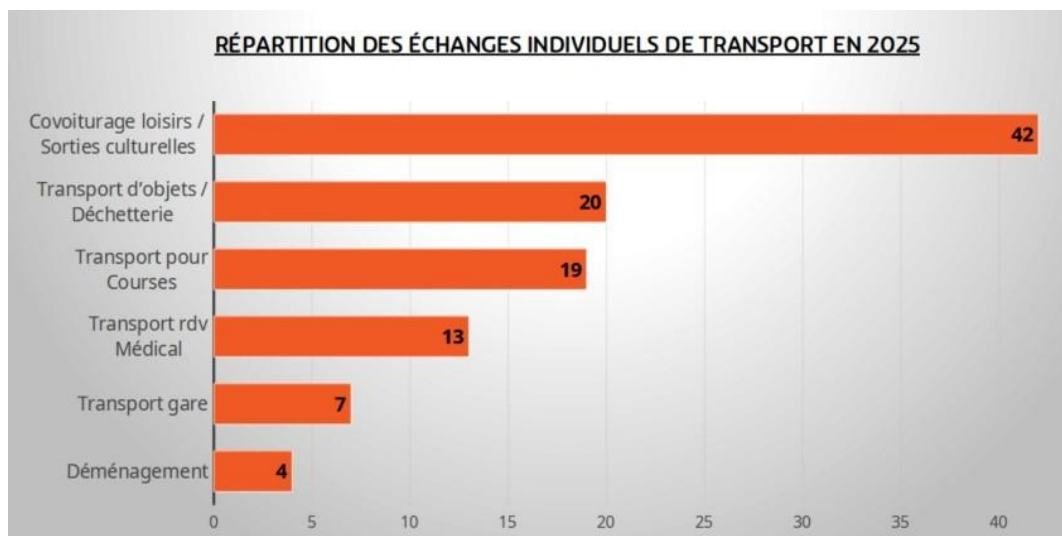
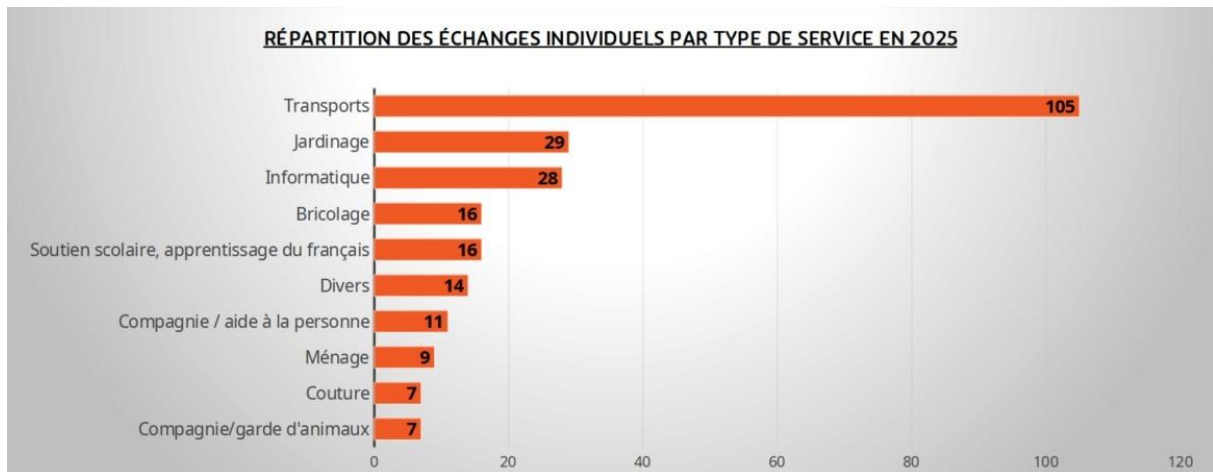


RÉPARTITION SELON LES TYPES DE SERVICES EN 2025



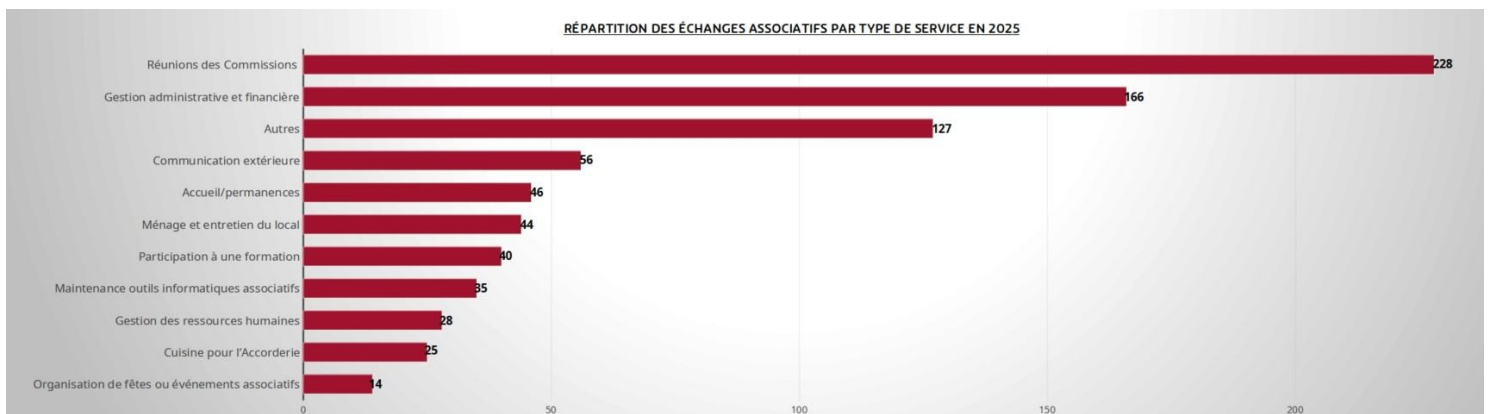
Les échanges entre Accordeurs sont vecteurs de rencontre et de partage. L'échange de temps permet une réelle équité, selon le principe « *une heure donnée = une heure reçue* » qui instaure un équilibre entre le donner et le recevoir.

Le nombre des services individuels (242), associatifs (809) et collectifs (377) est resté au même niveau que l'année précédente (avec une légère augmentation qui n'est pas significative).



Les services individuels les plus demandés sont les transports, qui arrivent largement en tête (105 services de transport sur un total de 242). La première place revient aux covoiturages pour des loisirs et sorties culturelles, ce qui montre que les échanges de services permettent aux Accordeurs d'établir des liens d'amitié qui se traduisent par des activités communes en dehors du cadre de l'Accorderie.

Ensuite viennent la jardinage (29), l'informatique (28), le bricolage (16) et les cours de français (16).



Les services associatifs sont au nombre de 809 qui représentent au total 1.755 heures, soit l'équivalent d'1 ETP. Parmi ces services, les réunions des commissions ainsi que la gestion administrative et financière occupent une place prépondérante, ce qui reflète l'implication d'un nombre significatif d'Accordeurs qui ont mis à disposition leurs compétences pour faire fonctionner l'Accorderie.

III) Vie de l'Accorderie

a) Un nouveau local

Début avril, l'Accorderie a déménagé et s'est installée au « Petit Mas », situé au sein du village de Châteauneuf de Galaure. Cela a pu se faire grâce à la générosité de la Fondation du Foyer de Charité tout proche, qui prête ce bâtiment à l'Accorderie sans percevoir de loyer, l'Accorderie ayant seulement à l'entretenir et en assurer les charges, taxes et impôts. Cette mise à disposition a été notifiée sous forme d'une convention de prêt à usage (commodat), pour une durée de cinq ans renouvelable.

Ce nouveau local, en excellent état, d'une surface de 185 m² de plain-pied, a abrité dans les années 1980-2000 le cabinet médical de Châteauneuf de Galaure. Il comprend un bureau, une salle de réunion, une grande salle pouvant accueillir 50 personnes, une pièce pour les activités (couture), une tisanerie, ainsi que deux pièces mises à la disposition du Secours catholique. Un parking contigu permet un stationnement facile à proximité immédiate, comprenant une place dédiée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

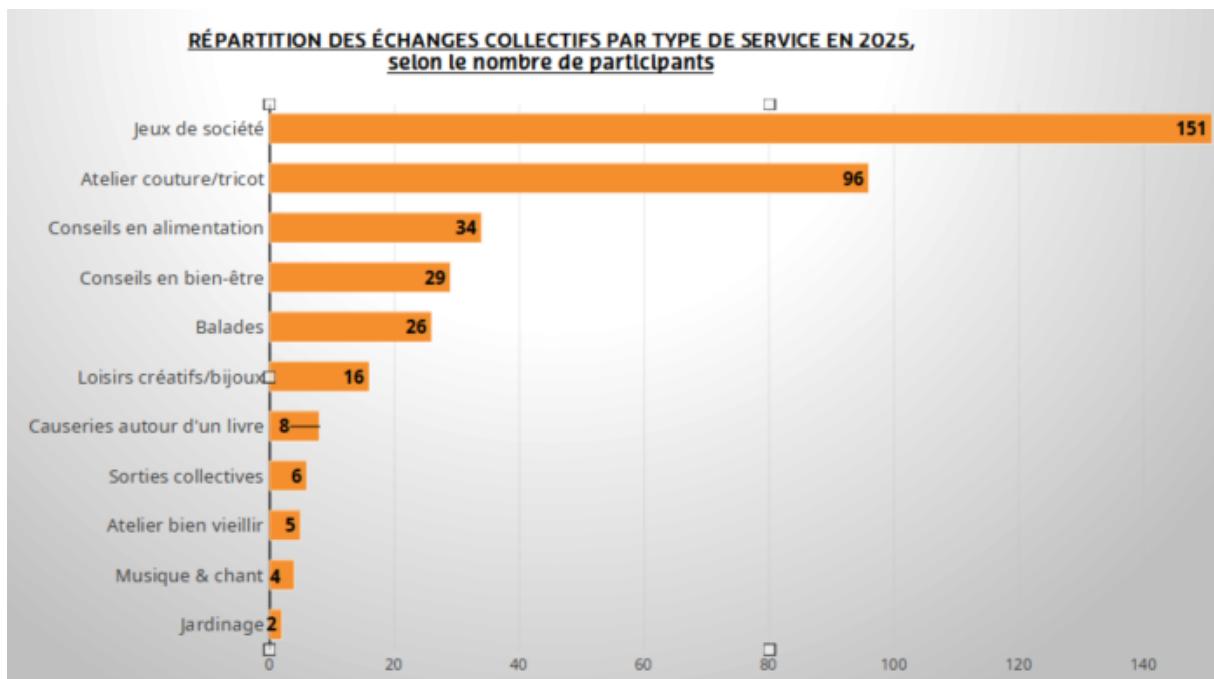
Un dossier technique a été constitué pour obtenir l'agrément devant permettre à ce bâtiment de devenir un « Établissement Recevant du Public » (ERP). Les travaux techniques concernant l'accessibilité, la sécurité incendie et la sûreté des installations électriques ont été effectués par des artisans locaux et le dossier de demande d'agrément a été déposé le 30 octobre, la réponse étant attendue en début d'année prochaine.



Portes ouvertes avec les membres du Foyer de Charité

b) Une profusion d'activités collectives

Les ateliers collectifs sont l'une des trois formes de services offerts par l'Accorderie. Ils consistent en propositions d'activités ou sorties diverses tout au long de l'année. Ce sont les Accordeurs qui suggèrent les ateliers collectifs et en assument la mise en œuvre. Ils soumettent leurs propositions à la Commission animation qui les valide et les insère dans un planning mensuel. En 2025 ont eu lieu 126 ateliers qui ont réuni un total de 377 participants. Les principaux sont indiqués sur le schéma ci-dessous.



i. Des ateliers qui se déroulent au local

De manière ponctuelle :

- causeries ou témoignages autour de livres
- soirées thématiques informatives : l'une sur le métier d'apiculteur, une autre sur les ondes électromagnétiques et l'une à partir d'un documentaire sur l'information et la désinformation
- ateliers et événements liés à des notions d'écologie et de consommation
- atelier « chant et guitare ».

De manière régulière : couture/tricot, création de bijoux, conseils en bien-être et produits ménagers écologiques, atelier « bien vieillir », expositions philatéliques... Il y a également des ateliers jeux (belote, tarot et, ponctuellement, jeux de société).

ii. Des activités proposées à l'extérieur

De manière ponctuelle : des sorties culturelles – foire à la châtaigne à Désaignes, rencontres inter-Accorderies (Escapades dans le Genevois et le Bugey) – sorties vélos...

De manière régulière : des balades aux environs de Hauterives, des promenades botaniques, mais également des ateliers « jardin et plantes médicinales » au domicile d'Accordeurs, des ateliers d'initiation à la lacto-fermentation.

iii. Le projet « Escapades »

Pour la troisième année consécutive, le projet « Escapades » a permis des rencontres inter-Accorderies. Cinq sorties ouvertes à tous les Accordeurs du Sud-Est ont eu lieu, organisées par plusieurs Accorderies : Chambéry, Genevois, Les Lônes, Annonay, Bugey, avec à chaque fois entre cinq et 30 participants.

L'Accorderie de la Galaure a décidé cette année de ne pas organiser d'Escapade afin de privilégier la participation à celles des autres : ainsi, nous nous sommes rendus à l'Escapade du Bugey et à celle du Genevois. La difficulté à trouver un conducteur pour le déplacement constitue souvent un frein, mais celui-ci a pu être levé dans l'un et l'autre cas grâce à la participation de l'animatrice. Une réflexion autour de l'accès à la mobilité pour ces rencontres inter-Accorderies devrait être engagée.

iv. Des repas partagés

De manière régulière : chaque mercredi, se retrouvent spontanément au local entre deux et 10 personnes pour partager un repas composé de ce que chacun apporte.

De manière ponctuelle : un repas proposé sur un thème spécifique par un groupe d'Accordeurs – barbecues (au local et chez une Accordeure), un repas corse, des apéros...



Escapade avec l'Accorderie du Bugey



Causerie autour du livre « La route du tigre »



Atelier boucles d'oreille



Repas partagé chez une Accordeure

c) Participation à la vie associative

i. Vide-grenier associatif

L'Accorderie fait partie d'un collectif d'associations locales partageant les mêmes valeurs de solidarité. Ces dernières années, ce collectif a organisé des journées de présentation et d'animation pour mieux faire connaître les dons et ressources que ces associations apportent sur ce territoire.

Cette année, cette journée inter-associations a pris la forme d'un vide-grenier qui s'est tenu le 4 octobre à l'Arche de la Vallée à Hauterives.

Même si les conditions n'étaient pas les meilleures pour présenter les réalisations et les défis de l'Accorderie – car les visiteurs venaient avant tout pour « fouiner » – l'Accorderie, parmi les 40 exposants présents, a bien vendu les nombreux objets qui avaient été donnés par les Accordeurs, dans une ambiance très sympathique et avec un temps clément, faisant de cette journée une belle réussite.



Vide-grenier associatif

ii. Semaine bleue

Le 7 octobre, l'Accorderie a organisé une balade botanique à Hauterives dans le cadre de la Semaine bleue. Après une belle promenade le long de la Galaure, un goûter avec des rafraîchissements a rassemblé une quarantaine de participants, passionnés par les explications données par deux Accordeurs sur la façon dont la nature peut nous nourrir et nous soigner.



Balade botanique à l'occasion de la Semaine bleue

iii. Boîtes solidaires de Noël

Pour la cinquième année consécutive, l'Accorderie, en partenariat avec l'ADMR et le collège du Grand Serre, a organisé une collecte de boîtes solidaires de Noël auprès des habitants du territoire. L'entreprise Lafuma-Mobilier d'Anneyron a rejoint l'opération grâce à l'un de ses salariés qui a porté l'initiative auprès de ses collègues. Une centaine de boîtes solidaires ont été collectées et remises au CHRS de Vienne et à la Croix-Rouge de la Drôme septentrionale, qui les ont distribuées à leurs bénéficiaires.



Remise des boîtes de Noël aux organismes caritatifs

iv. Forums des associations

En septembre, comme à son habitude, l'Accorderie était présente aux forums des associations de Saint Uze et Hauterives. Cela a été l'occasion de rencontrer et informer de nouveaux habitants, de retrouver les associations de notre territoire et de rencontrer des acteurs locaux (élus, salariés de collectivités territoriales).

v. Permanences au marché bio

11 permanences, de 3 heures chacune, ont été assurées en 2025 au marché bio de Saint-Germain à Hauterives, « l'Idée halle paysanne ». La présence régulière de l'Accorderie dans ce lieu permet de maintenir un engagement actif dans cette commune, un lien chaleureux avec des Accordeurs (qui en profitent pour récupérer ou déposer les chèques temps qui matérialisent les services reçus) et des relations de qualité avec les producteurs locaux engagés dans une démarche éthique et écologique.

Dans le même sens, l'Accorderie a assuré une « permanence nomade » au Festival de la vie locale de La Motte de Galaure début octobre.

Sur les 197 Accordeurs inscrits, 53 (soit 27 %) ont connu l'Accorderie par un stand de présentation. Cela confirme bien l'intérêt d'une présence régulière « hors les murs ».

La création d'une commission « accueil », qui deviendra opérationnelle en mars 2026, devrait permettre de développer cette dynamique du « aller vers » dans diverses communes, pour toujours plus de proximité et de liens avec les habitants de l'ensemble du territoire.

d) Collectif mobilité

Depuis 2024, le centre social Maison des Collines à Hauterives a lancé un collectif « mobilité » regroupant des associations et des habitants pour œuvrer sur cette thématique. L'Accorderie est partenaire de cette structure et participe à ces rencontres.

Un dépliant sur les solutions de mobilité déjà existantes sur notre territoire a été finalisé et imprimé grâce à un financement obtenu de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche. Il a été diffusé sur l'ensemble du territoire de la Galaure par des habitants des différentes communes.

Le collectif œuvre au niveau politique auprès de la Communauté de communes et de la Région (rencontres avec des élus et techniciens), au niveau des transports en commun (bus principalement), du transport des personnes à mobilité réduite, et il s'engage auprès d'associations développant l'éco-mobilité.

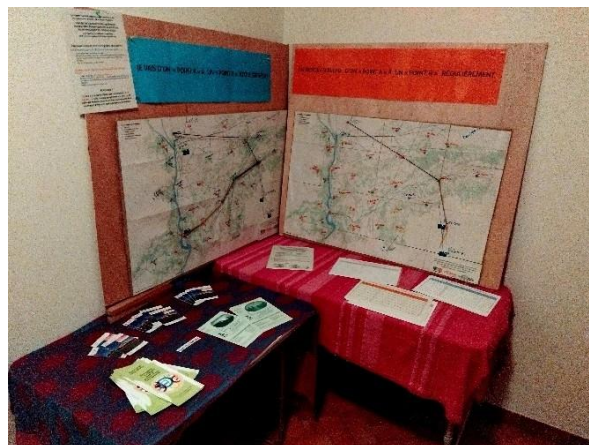
Pendant la Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre, le collectif a proposé diverses actions et rencontres durant lesquelles des Accordeurs se sont impliqués.

Le collectif a rencontré à diverses occasions les habitants, qui ont pu formuler leurs besoins de transports. Il a facilité leur mise en relation avec des personnes effectuant régulièrement des trajets correspondant à la demande.

L'Accorderie a dédié un coin de son local à la diffusion d'informations sur la mobilité.



À la rencontre des habitants pendant la Semaine européenne de la mobilité



Un espace du local de l'Accorderie est dédié à l'information sur la mobilité

e) Soirées thématiques et causeries

Lors de l'enquête auprès des Accordeurs en 2024, plusieurs membres avaient exprimé leur désir que l'Accorderie soit aussi un lieu d'échanges, de réflexion et d'information autour de thématiques sociétales, culturelles et environnementales. Un trio d'Accordeurs, accompagné par l'animatrice, a ainsi proposé trois soirées thématiques en 2025 : l'une sur les enjeux de l'apiculture dans notre société, en présence d'un apiculteur de Châteauneuf de Galaure certifié en agriculture biologique, une autre autour d'un documentaire d'Arte sur l'information et la désinformation, et une troisième sur les ondes électro-magnétiques avec l'intervention d'un bénévole de l'association POEM26. Ces soirées ont réuni entre 5 et vingt-cinq participants, Accordeurs et habitants du territoire.

Ces soirées thématiques ont vocation à être poursuivies en 2026. Pour les rendre plus régulières tout en allégeant leur organisation, il est prévu de composer quatre trios d'Accordeurs, qui animeront chacun une soirée par trimestre sur une thématique spécifique (culture, écologie, société).

En complément de ces soirées, deux Accordeuses ont proposé des échanges autour de livres :

- L'une a présenté un livre qu'elle a écrit sur sa propre expérience de vie avec une sclérose en plaques. Un témoignage fort et inspirant qui a profité à une vingtaine de personnes connaissant de près ou de loin cette maladie.
- Une autre Accordeuse a proposé une causerie autour du livre *La route du tigre*, qui relate le périple à moto d'une femme à travers l'Asie à la rencontre d'autres femmes pour écouter leur vision de la liberté. Ici encore, un sujet inspirant qui a réuni une douzaine de personnes et suscité des échanges.

Ces deux causeries vont entièrement dans le sens des valeurs que prône l'Accorderie : le développement du pouvoir d'agir par et pour ses membres, dans un partage de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour un enrichissement mutuel.



Soirée thématique sur les enjeux de l'apiculture



Présentation d'un livre sur une expérience de vie avec la sclérose en plaques

f) Projet PASI : poursuite de notre action pour aller vers les personnes âgées isolées de notre territoire

Après avoir recueilli les paroles des Accordeurs en 2024 à travers une enquête interne, nous avons souhaité mieux comprendre les enjeux qui sont à l'origine de l'isolement et/ou de la solitude des personnes âgées isolées de nos villages, qui ne participent que peu ou pas du tout à la vie sociale ou culturelle proposée sur notre territoire.

Pour cela, nous avons entrepris plusieurs démarches :

- la création d'un groupe pilote chargé de suivre l'évolution de la démarche et de faire des propositions
- l'organisation de rencontres avec des acteurs publics ou privés qui interviennent auprès des personnes âgées (collectif MOVE, Secours catholique, EHPAD, ADMR...) ou qui ont une responsabilité (CCAS) : notre objectif a été, d'une part, de recueillir leur analyse et leurs suggestions autour de cette problématique et, d'autre part, de leur demander de nous signaler des personnes que nous pourrions visiter
- une formation avec une psychologue pour les Accordeurs impliqués dans le projet, afin de mieux comprendre la réalité des personnes âgées ainsi que les impacts liés à la problématique de l'isolement et de la solitude
- de premières rencontres avec quelques personnes qui nous ont été signalées.

Si le projet se développe avec un calendrier moins rapide que prévu, nous avons toujours trouvé un accueil positif auprès de nos partenaires. Un projet est en construction avec l'ADMR, qui devrait se concrétiser dès janvier 2026.

g) Partenariats

Les partenaires de l'Accorderie sont de diverse nature : financiers, institutionnels, opérationnels. L'Accorderie est en lien avec une multiplicité d'acteurs locaux quasi quotidiennement.

i. Les partenaires financiers

Le Secours catholique, la CAF, AG2R La Mondiale, Malakoff Humanis, la Fondation MACIF, les communes de Châteauneuf de Galaure, Saint-Martin d'Août et Hauterives, le Département de la Drôme via la Conférence des financeurs ont participé au financement de l'Accorderie en 2025. Ils ont octroyé des subventions allant de 500 € à 8.000 €, soit pour le fonctionnement, soit pour des projets spécifiques.

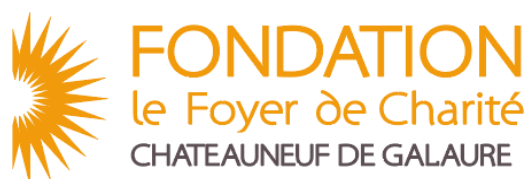


ii. Les partenaires institutionnels

Les communes composant notre territoire d'action sont des relais de communication et d'information.

Les CCAS sont souvent des interlocuteurs privilégiés pour l'orientation de personnes en difficulté et/ou en précarité.

La Mairie de Saint-Martin d'Août a souhaité s'impliquer concrètement dans le projet PASI présenté ci-dessus.



La Fondation du Foyer de Charité est devenue en 2025 l'un de nos partenaires principaux par la mise à disposition de notre local (convention de prêt à usage). La commune de Châteauneuf de Galaure nous a apporté son soutien concret dans la mise en route du dossier d'agrément « Établissement Recevant du Public » (ERP).

iii. Les partenaires opérationnels

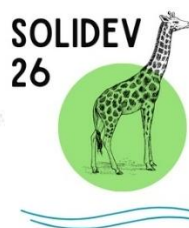


Le premier partenaire opérationnel de l'Accorderie est naturellement le Réseau des Accorderies de France. Cette association est un soutien quotidien par la mise à disposition d'outils techniques, d'informations et d'aides diverses quand nécessaire. Les Accorderies du territoire Sud-Est font aussi partie des partenaires concrets, que ce soit par des

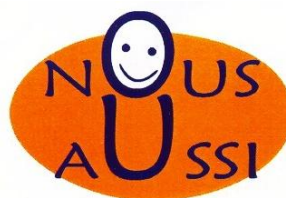
échanges d'informations, de bonnes pratiques ou pour la mise en place de la gouvernance partagée (voir ci-dessous, partie IV).

L'Accorderie œuvre avec différentes associations et structures du territoire pour des actions concrètes :

- le Secours catholique, auquel ont été attribuées deux pièces du local
- la Maison des Collines, centre social de Hauterives, notamment pour les projets autour de la mobilité sur notre territoire, en lien avec les associations Solidev 26 et Station V
- l'ADMR, en particulier autour du projet PASI et des boîtes solidaires de Noël
- le collectif MOVE (Maison Ouverte Vivre Ensemble) concernant le projet PASI
- l'Arche de la Vallée, par la participation de ses membres à plusieurs de nos activités, et l'implication de l'Accorderie pour l'organisation du vide-grenier à l'occasion de leurs 50 ans
- l'ADAPEI, par une rencontre avec son association *Nous aussi*.
- le lycée des Mandailles, en particulier la section professionnelle *Services à la Personne et aux Territoires*, avec laquelle un projet de sortie culturelle adaptée aux personnes à mobilité réduite est en train d'être co-construit
- la Communauté de communes Porte de DrômArdèche grâce au financement de permis de conduire de jeunes qui réalisent un stage de 35 heures au sein de notre association
- l'Association pour la promotion et la facilitation des transports solidaires (APFTS), nouvelle association du territoire, est en lien avec l'Accorderie pour du relais d'information, mais aussi pour la mise à disposition de salles pour leurs réunions de travail.



COLLECTIF CITOYEN
MAISON OUVERTE
VIVRE ENSEMBLE



D'autres partenariats plus ponctuels ont également lieu avec les associations LADAPT, PARI, Don du Sang, la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), ainsi que l'entreprise d'économie sociale et solidaire Archer.



h) Formation

L'animatrice a bénéficié de quatre sessions de formation sur les « gestes professionnels de l'animation », en compagnie des animateurs des autres Accorderies de la région. Des Accordeurs ont aussi participé à des formations et échanges de pratiques en visioconférences proposées par le Réseau national des Accorderies sur le suivi de l'impact des projets, les enjeux des Accorderies en milieu rural, les EVS.

IV) Les instances

a) Assemblée générale

L'Assemblée générale a eu lieu le 26 mars à Hauterives dans une ambiance dynamique grâce à la contribution de plusieurs Accordeurs impliqués dans le quotidien de l'Accorderie. Elle s'est clôturée par un délicieux et inventif apéritif dinatoire composé par une diversité d'Accordeurs.

b) Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 11 administrateurs, dont un représentant du Secours catholique et un représentant de la Maison des Collines. Il s'est réuni cinq fois en 2025.

Un Bureau constitué de quatre membres élus issus du CA est chargé d'assurer le suivi opérationnel et s'est réuni 13 fois en 2025.



Le Conseil d'administration élabore un plan d'action pour la gouvernance partagée

c) Conseil des Accordeurs

Deux Conseils des Accordeurs ont été organisés en 2025.

Le 23 avril, les Accordeurs ont été invités à venir découvrir le nouveau local, pour échanger et partager sur les possibilités offertes par celui-ci.

Le 17 septembre, un Conseil des Accordeurs a rassemblé près de quarante personnes, avec pour objectifs, d'une part, de mieux faire connaître les différentes commissions et tâches accomplies pour assurer le fonctionnement de l'Accorderie, d'autre part, d'amorcer une réflexion pour mobiliser et impliquer davantage d'Accordeurs dans la perspective de la gouvernance partagée, un des axes prioritaires encouragés par le Réseau des Accorderies de France.

Cet axe est particulièrement d'actualité depuis l'installation dans le nouveau local ouvrant de nouvelles perspectives d'activités.



Le Conseil des Accordeurs : un lieu d'échange et de réflexion

d) Commissions

L'Accorderie fonctionne grâce à l'implication de ses membres dans différentes commissions, dont certaines sont permanentes (animation, communication, finances et partenariats, gestion des échanges de services, accompagnement de l'animatrice) et d'autres temporaires (projet PASI, projet EVS). Cela représente une quarantaine de réunions tout au long de l'année, composées d'une vingtaine d'Accordeurs ainsi que de l'animatrice pour certaines.

e) Premiers pas vers la gouvernance partagée

Comment l'Accorderie peut-elle faire évoluer ses modalités de fonctionnement et de gestion des décisions ? La gouvernance partagée, on en parlait depuis longtemps... et voici qu'elle a été engagée !

Les 21 et 22 novembre, une vingtaine d'Accordeurs étaient réunis en session de réflexion, accompagnés par un intervenant en démocratie participative. L'organisation existante a été passée en revue et les modes de prise de décision questionnés. Le premier pas a ainsi été franchi.

Tout n'a pas été totalement chamboulé pour autant. La réorganisation s'articule autour des commissions existantes (animation, communication, finances, ressources humaines, gestion du local), qui ont été complétées par de nouvelles commissions (accueil, garants de la gouvernance, instance de médiation). C'est une nouvelle façon de gérer l'Accorderie, qui privilégie des modalités de décision basées sur la coopération, la participation active de tous et une distribution équilibrée des responsabilités. À l'issue d'une période de transition, le Conseil d'administration laissera la place, après l'Assemblée générale de mars 2026, à une structure en cercle qui sera une nouvelle formule du Conseil des Accordeurs.

Cette nouvelle façon de gérer l'Accorderie a été adoptée à l'aide du processus de « décision au consentement » : pas de vote, pas de recherche de consensus, mais une décision qui intègre les objections de chacun, ce qui produit une belle énergie collective et crée les meilleures conditions pour sa mise en œuvre.

Dans le cadre de ce nouveau fonctionnement, l'ancien « Conseil des Accordeurs » change d'appellation et devient désormais le Conseil coopératif, un espace d'information, d'expression et de participation ouvert à tous les Accordeurs.

Un premier Conseil coopératif a eu lieu le 12 décembre pour présenter le nouveau schéma de gouvernance, les commissions existantes et à venir, le rôle des référents, ainsi que les espaces de régulation et de coopération. Un tour de ressentis et un temps de questions ont permis à chacun d'exprimer à la fois ses élans, ses interrogations et les points de vigilance, notamment autour de la mobilisation et de l'engagement.



Le Conseil coopératif nouvellement mis en place



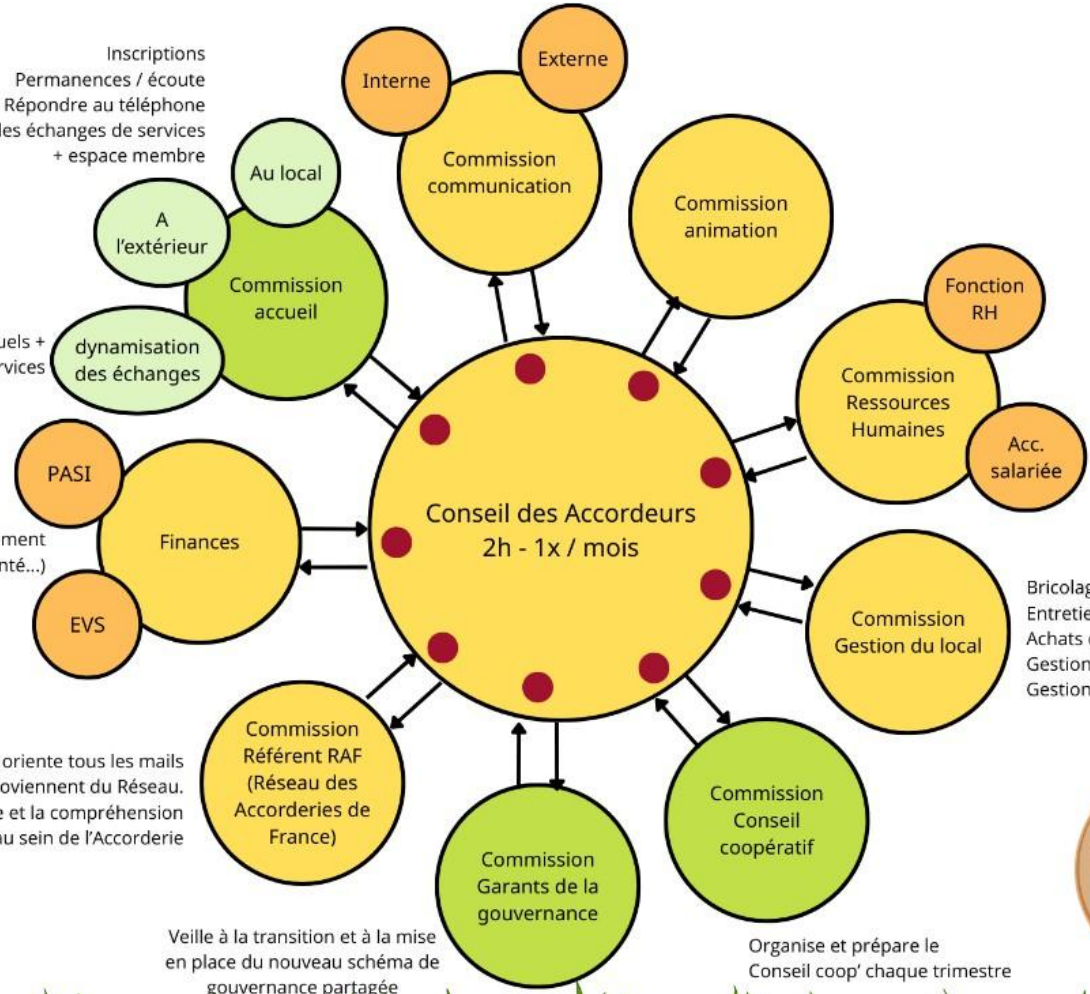
Médiation
interpersonnelle

Inscriptions
Permanences / écoute
Répondre au téléphone
Gérer les échanges de services
+ espace membre



Idée à faire mûrir :
Groupe des Sages (éthique, vision)

Dynamisation des échanges individuels +
gestion des échanges de services



Stratégie de développement
Suivi des groupes projets (PASI, EVS, Santé...)

Bricolage
Entretien quotidien
Achats quotidiens
Gestion des charges / énergie
Gestion administrative

Réceptionne, traite et oriente tous les mails
qui proviennent du Réseau.
Faciliter la connaissance et la compréhension
de ce qu'est le Réseau au sein de l'Accorderie



Conseil coopératif
3-4 fois / an

Veille à la transition et à la mise
en place du nouveau schéma de
gouvernance partagée

Organise et prépare le
Conseil coop' chaque trimestre



Nouveau schéma de Gouvernance partagée - Décembre 2025

Nouveau schéma de gouvernance

V) Finances

La recherche de fonds est un enjeu essentiel pour assurer la stabilité financière de l'association, dont le financement dépend en grande partie du résultat des réponses à des appels à projets annuels.

Les principales sources de financement de l'Accorderie sont **les subventions** qui se sont élevées en 2025 à **24 540€** :

- Le Secours catholique, qui soutient l'association depuis sa création en 2017 : **7000€**
- La CAF, qui apporte son aide depuis 2018, a attribué deux subventions : une de **2000€** pour le projet « Aller vers et re-tisser des liens en Galaure » et une de **8000€** pour « Partager et Consommer Autrement »
- Le groupe AG2R-La Mondiale, en partenariat avec le RAF, pour le projet « Aller vers et re-tisser des liens en Galaure » a attribué **3000€**
- Les collectivités locales ont participé à hauteur de **2450€**
- Le Département a alloué **2090€** pour le projet « Aller vers et re-tisser des liens en Galaure »

Les autres recettes sont les **ventes et prestations** pour **281,99€** :

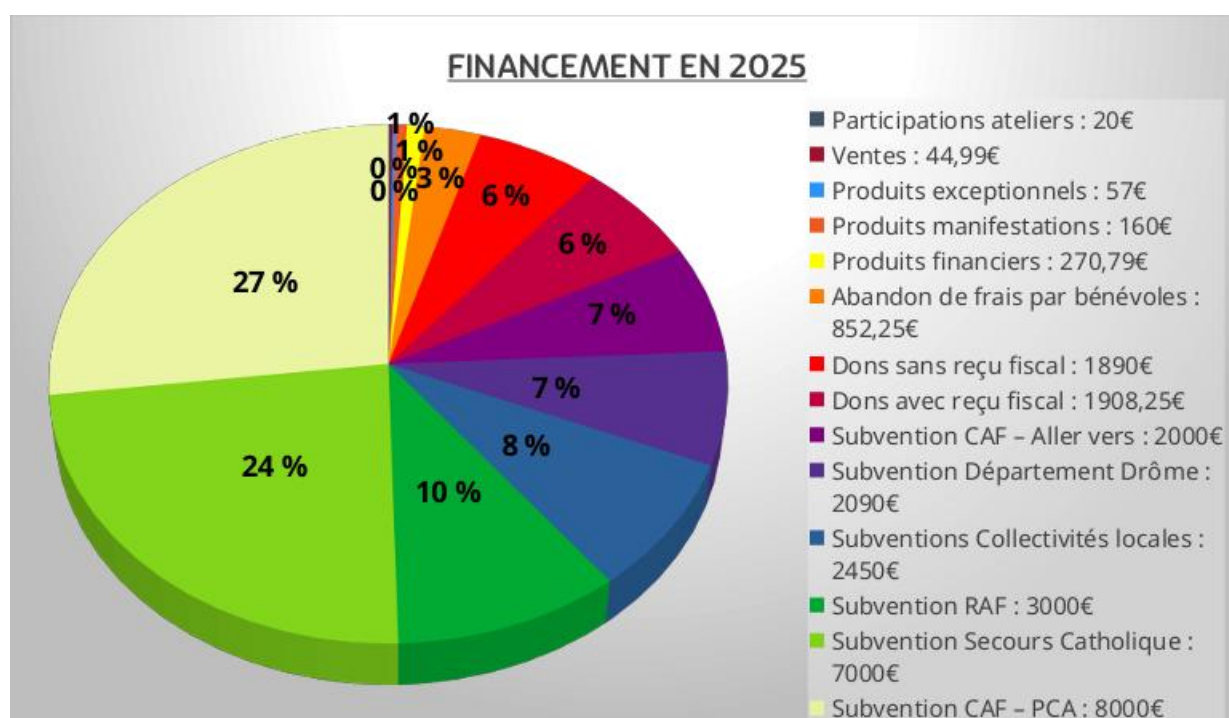
- Vente de petits objets fabriqués par l'atelier couture pour **44,99€**
- Participation à l'atelier « bien vieillir » **20€**
- Participations au repas corse du 19/11/25 **160€**
- Excédent du repas barbecue du 28/09/25 : **57€**

Les **autres produits** d'un montant total de **4650,50€** sont :

- les dons des particuliers et prestataires pour 3798,25€
- les abandons de frais par les bénévoles pour **852,25€**.

Les **produits financiers** ont rapporté **270,79€** d'intérêts.

Le total des produits se chiffre à 29 743,28€.



VI) Contribution au Réseau des Accorderies de France

- Deux Accordeurs et l'animatrice ont participé à la Rencontre territoriale des Accorderies du Sud-Est qui a eu lieu du 5 au 7 juin à Saint-Bonnet de Valclérieux.
- Un Accordeur a participé à la Commission nationale « Finances et partenariats ».
- L'animatrice de l'Accorderie de la Galaure a assuré la gestion du projet « Escapades » au niveau régional.
- Les 14 et 15 octobre, un Accordeur de la Galaure a accompagné le Réseau des Accorderies à une rencontre organisée à Cluny par le réseau Tempo et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) autour des enjeux des territoires ruraux. Les discussions ont porté notamment sur la mobilité, l'accès aux services publics et les solidarités rurales, montrant comment, par leurs actions et leur mode de fonctionnement, les Accorderies peuvent jouer un rôle dans les territoires ruraux, où le lien social et l'entraide sont des leviers essentiels.



Rencontre des Accorderies du Sud-Est

VII) Perspectives

Au terme de l'année 2025, l'Accorderie de la Galaure entend continuer son action selon les axes suivants :

- poursuivre les échanges de services et les ateliers collectifs
- mettre en œuvre la gouvernance partagée : achever la formation, poursuivre la mise en route des commissions, affiner les modalités de fonctionnement, modifier les Statuts, élaborer un Règlement intérieur
- poursuivre la mise en œuvre du projet « Personnes âgées socialement isolées », en mettant l'accent sur l'implication des Accordeurs
- développer la présence et l'action de l'Accorderie dans les différents villages de la vallée de la Galaure
- poursuivre la réflexion sur la possibilité d'obtenir un agrément EVS
- ouvrir l'Accorderie davantage aux jeunes
- faire un travail collectif sur l'implication des Accordeurs et sur la communication inter-personnelle.